



## REGLEMENT

Règlement du concours sur le site [www.plainecovoiturage.fr](http://www.plainecovoiturage.fr) intitulé « Meilleur témoignage de la pratique du covoiturage sur le territoire de Plaine Commune » organisé par l'association Plaine Commune Promotion.

### **Art 1 : L'organisateur**

L'association Plaine Commune Promotion, sise 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX (tél 01 55 93 56 57), organise un concours. C'est la Commission Communication qui pilote le bon déroulement de ce concours.

### **Art 2 : Le thème du concours**

« Vous pratiquez le covoiturage sur le territoire par le biais du site internet [www.plainecovoiturage.fr](http://www.plainecovoiturage.fr) ? » Votre témoignage peut vous faire gagner un vélo pliant.

### **Art 3 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux salariés des entreprises abonnées à la plateforme [www.plainecovoiturage.fr](http://www.plainecovoiturage.fr) pratiquant le covoiturage et qui déposent un témoignage sur le formulaire du site ou qui l'envoient à [contact@plainecommunepromotion.com](mailto:contact@plainecommunepromotion.com)

### **Art 4 : Modalités de participation**

Chaque participant à ce concours devra être salarié d'une entreprise abonnée à la plateforme. Il devra pratiquer le covoiturage en passant par la plateforme et être en mesure de déposer son témoignage sur le site dans la rubrique « formulaire » ou par mail à l'adresse [contact@plainecommunepromotion.com](mailto:contact@plainecommunepromotion.com)

### **Art 5 : Dotation**

Un vélo pliant qui se plie en « 2 temps, 3 mouvements » adapté à tous les niveaux, usage urbain ou loisir.

### **Art 6 : Proclamation des résultats**

Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants. La Commission Communication qui pilote ce concours sera chargé de récolter l'ensemble des témoignages déposés sur le site via « formulaire » ou sur la messagerie de l'association via l'adresse [contact@plainecommunepromotion.com](mailto:contact@plainecommunepromotion.com)

Le gagnant sera prévenu par mail et sera invité à venir retirer sa dotation au siège de l'association, au 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX.

### **Art 7 : Droit de publication des résultats**

Le gagnant autorise l'association à publier son témoignage, son nom et le nom de l'entreprise sur le site de l'association [www.plainecommunepromotion.com](http://www.plainecommunepromotion.com) et celui du covoiturage [www.plainecovoiturage.fr](http://www.plainecovoiturage.fr)

### **Art 8 : Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le règlement de ce concours peut-être obtenu par simple demande écrite au siège de l'association ou par mail à l'adresse suivante : [contact@plainecommunepromotion.com](mailto:contact@plainecommunepromotion.com)